Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260302-DEL2026009-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 23/02/2026
Et
Publication ou notification du :
23/02/2026

L'an 2026, le 13 Février à 16:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/02/2026.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE JEUNE Valérie à Mme LE COZ Gaelle, LEROY-DENIEL Caroline à M. DENIS Yvon, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Excusé(s) : Mme LEMETTRE Julie, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2026-009 – Reprise provisoire anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du lotissement Parc Ar Chapel (rue de Poul An Od).

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison de l'indisponibilité de l'application HELIOS, il n'est pas possible de délibérer sur les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2025 pour tous les budgets.
Toutefois, en accord avec la Trésorerie, les résultats prévisionnels pour 2025 ont été estimés et peuvent être repris de manière anticipée dans le Budget Primitif 2026. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, d'un tableau d'exécution du budget et de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2025.
Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Commune.
Au vu de ces éléments, Madame ROUSVAL-DILASSER Morgane, Conseillère déléguée aux finances donne lecture des prévisions budgétaires pour 2026:

1 0) REPRISE PROVISOIRE ANTICIPÉE DES RÉSULTA TS 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	RÉALISATIONS	RÉALISATIONS
TOTAL DEPENSES	2 140 €	2 140 €
TOTAL RECETTES	2 140 €	55 000 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	00.00 €	52 860 €
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	00.00 €	00.00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	00 ,00 €	52 860 €

2 0) BUDGET PRIMITIF 2026
Après intégration des Restes à Réaliser, le budget général primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses ;
-pour la section de fonctionnement : 52 860 €
-pour la section d'investissement :52 860 €
Avec le Reprise provisoire de l'excédent d'Investissement cumulé 2025 en IR au compte R 001 en 2026 : 52 860.00 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260302-DEL2026009-DE

-constate et approuve la reprise provisoire par anticipation des résultats de l'exercice 2
- approuve le Budget Primitif 2026 en fonctionnement et en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/02/2026

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 23/02/2026

Madame LE MAIRE
Anne Catherine LUCAS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère